CCAS • KOSG
Gourin

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 056-265600718-20250331-DCG2025310302-BF

2025/31/03/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq à quinze heures, le trente et un mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé (arrivé à 15H30), HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, LE FUR Annick, MOIZAN Anne-Marie, GOUJARD Laurine, GUEGUEN Annick, LE FUR Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : ULLIAC Morgane, BAUDET Dannie

Absent : KERSULEC Louis

Procuration(s) : BAUDET Dannie à ROYANT Helen

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Françoise LE FUR a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/03/2025

Convocation affichée le : 18/03/2025

Date d'un ordre du jour complémentaire et affichage : 25/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 8/04/2025

Publié ou notifié le 10/04/2025

Certifié exécutoire le 10/04/2025

A GOURIN, le 10/04/2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

2- SAD – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 056-265600718-20250331-DCG2025310302-BF

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, après un vote à main levée, à l'UNANIMITÉ

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour le CCAS, pour l'exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 31 mars 2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

CCAS de Gourin

La secrétaire de séance,

Françoise LE FUR